

attente d'une véritable protection



Hélène Bertrand, Réseau éducation sans frontières

« La suspicion règne »

Plusieurs associations, dont RESF, alertent sur le transfert de compétences des missions d'évaluation et d'hébergement d'urgence des départements vers l'Etat.

« La réforme du dispositif d'évaluation et d'accueil provisoire d'urgence des mineurs isolés étrangers est inquiétante. Un rapport de l'Igas semble privilégier ce transfert de compétences, ce qui aboutirait pour ces mineurs, non plus à relever de la Protection de l'enfance mais à être considérés comme des étrangers plus que comme des mineurs. La Métropole ne communique pas, mais elle est dans cette optique. Elle externalise auprès de Forum réfugiés dans un premier temps et l'Etat pourra prendre la suite. »

De nouvelles notions apparaissent.

« Effectivement dont celles de "manifestement mineur" ou "manifestement majeur". Cela signifie-t-il que la personne considérée comme majeure, alors qu'un doute subsiste entre 17 et 19 ans, ne pourra faire valoir aucun droit, ne pourra pas même faire appel et sera expulsée ? Et qui va procéder à l'évaluation de la minorité ? La Préfecture, la Police aux frontières ? »

Vous dénoncez le règne de la suspicion.

« Aujourd'hui, tout tourne autour du contrôle de l'âge au détriment de la prise en compte de l'accompagnement social. Les jeunes sont soupçonnés de mentir. »

Quel regard portez-vous sur le suivi éducatif ?

« À Collonges, les jeunes ont pu mesurer la différence d'encaissement lorsque le personnel relève ou non de la Protection de l'enfance. C'est ce qui explique leur révolte. À Lyon, 180 jeunes ne sont pas pris en charge par la Mission d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers. Pour les autres, les scolarisations ne se font pas ou pas assez rapidement. C'est contradictoire avec une circulaire de l'Éducation nationale qui impose une scolarisation avant même la décision de justice. »

180 jeunes restent en attente d'évaluation

Combien de mineurs étrangers sont actuellement hébergés à l'hôtel ?

« 450 jeunes. Cela permet une mise à l'abri mais ce n'est pas suffisant. Il faut poser un cadre. Nous souhaiterions tous qu'ils aillent dans des structures de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), mais le contexte est celui d'une saturation. Ce n'est pas seulement lié à l'arrivée importante de mineurs étrangers. Le problème préexistait. »

Sous quel délai un mineur isolé, sollicitant une protection, est-il reçu ?

« Actuellement, le délai est de 2 mois et demi. L'objectif est de 4 jours. Pour l'atteindre, après appel d'offres, Forum réfugiés a été désigné comme association prestataire pour réaliser les évaluations. La Métropole tranchera en dernière instance. »

Combien de jeunes ne bénéficient d'aucune protection et donc d'aucun hébergement, dans la Métropole ?

« 180 sont en attente d'évaluation. »

Pourquoi le recours à Forum réfugiés prend-il tant de temps ?

« Le marché a été notifié en janvier. Forum réfugiés sera opérationnel à partir du mois d'avril. Le recrutement



■ Hervé Diaite, directeur de la Protection de l'enfance. Photo DM

du personnel est en cours et un dispositif de formation est prévu. »

Quelle proportion de jeunes est "reconnue" mineure ?

« Environ la moitié. »

Les tests osseux sont-ils toujours pratiqués ?

« Nous n'y recourons quasiment plus. Même si la possibilité existe, de toute façon, il n'y a pas de contestation. Le toute bénéfice toujours au jeune. Il

faut garder à l'esprit que les travailleurs sociaux ne sont pas là par hasard. Ils ont une appétence pour ce travail et une bienveillance. »

La prise en charge de l'évaluation de la minorité par l'Etat, et non plus par la Protection de l'enfance, inquiète les associations. Ont-elles raison ?

« On ne sait pas encore si l'Etat va prendre en charge cette évaluation. Il prend en charge son coût qui est de 150 € par jour pendant 5 jours. La question est de nouveau d'actualité parce que les collectivités n'arrivent plus à faire face. Personnellement, je ne considère pas que cela soit choquant dans la mesure où déterminer une identité est un pouvoir régalién. »

De jeunes mineurs peuvent-ils se retrouver sans solution éducative et perdre toute protection en atteignant la majorité, du fait d'une défaillance de la collectivité ?

« Dans l'absolu, c'est possible. Pour certains, la prise en charge prend du temps. L'Inspection académique, aussi, fait état d'un manque de places. Mais notre objectif reste le placement dans un dispositif ASE, avec scolarisation et régularisation derrière. »

COMMENTAIRE

« Ce qui s'est passé, ne mérite pas de polémique mais la mobilisation de tous les acteurs. Nous sommes dans une situation urgente permanente. Le nombre de jeunes mineurs a été multiplié par trois. Je reconnaît que nous n'étions pas prêts. La situation est complexe, mais nous sommes tous mobilisés », livre David Kimelfeld qui ne possède que de bonnes raisons de ne pas ignorer ce qui se joue sur le terrain social. A la tête d'une Métropole qui a récupéré le volet solidarité, le nouveau président possède tous les atouts pour se démarquer. Sa fibre sociale lui confère la sensibilité nécessaire. Mais surtout, il peut ainsi se démarquer de Gérard Collomb, qui, sans mener une politique anti-sociale, a toujours préféré surfer sur la seule efficacité économique. Son projet de loi asile et immigration a fini de l'éloigner du sort réservé aux plus démunis dont font partie les migrants. « Sans justice sociale, il n'y aura plus d'économie », a prévenu Emmanuel Faber, patron atypique de Danone. Aujourd'hui, David Kimelfeld tient les deux rênes... Libre à lui de faire cavalier seul.